



# CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

Computacenter s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations relatifs à la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, y compris la *UK Bribery Act* (loi anticorruption du Royaume-Uni), adoptée en avril 2010, et toute autre législation similaire applicable sur nos territoires géographiques. Afin d'éviter toute ambiguïté, il s'agit de toutes les législations applicables à notre activité, quel que soit l'endroit où nous opérons. En 2007, le Groupe s'est engagé, de manière visible, à adhérer aux 10 principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations unies, dont le dixième nous engage spécifiquement à lutter contre toutes les formes de corruption, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Computacenter a toujours eu pour politique de ne tolérer aucun comportement malhonnête. En effet, dans le cadre de sa culture, Computacenter veut exercer ses activités de façon équitable, honnête et transparente. C'est la raison principale de l'établissement de ce Code de conduite, au travers duquel nous nous engageons à :

- **ne pas offrir** de pots-de-vin ni tolérer l'offre de pots-de-vin en notre nom, dans l'espoir d'obtenir un avantage professionnel ou personnel ou d'inciter un tiers à agir de manière répréhensible ;
- **ne pas accepter** de pots-de-vin, directement ou indirectement par le biais de tiers ;
- **éviter** toute transaction commerciale avec des tiers, qui pourrait nuire à notre réputation en ne respectant pas nos valeurs ;
- **instaurer** des procédures visant à éviter toute corruption directe ou indirecte (*voir notre Politique de lutte contre la corruption du groupe*) ;
- **reconnaître** que l'offre ou la réception de certains dons, invitations, marques d'hospitalité ou cadeaux peut être considérée comme inappropriée dans certains cas, et faire tous les efforts possibles pour ne jamais dévier de notre volonté de poursuivre nos activités commerciales de façon équitable, honnête et transparente (*voir notre Politique de lutte contre la corruption du groupe*) ;
- **veiller** à ce que toutes les personnes impliquées dans nos activités professionnelles, y compris nos partenaires commerciaux et nos principaux fournisseurs, connaissent nos principes, et exiger que l'ensemble du personnel concerné s'engage lui aussi à respecter ce Code de conduite et les politiques connexes (*voir notre Politique de lutte contre la corruption du groupe*) ;
- **réviser** ce Code de conduite et les politiques connexes à intervalles réguliers et informer le personnel concerné ainsi que nos principaux fournisseurs et partenaires de toute révision ;
- **veiller** à ce que tous les collaborateurs, sous-traitants, partenaires et principaux fournisseurs aient à leur disposition des voies de communication leur permettant de signaler les cas de comportement malhonnête soupçonnés (*voir notre Politique de lutte contre la corruption du groupe et la Politique d'alerte professionnelle du groupe*) ;
- **tenir** des registres clairs et précis sur toutes les alertes et enquêtes effectuées au sujet d'un comportement malhonnête soupçonné ; et
- **traiter** de manière appropriée les conflits d'intérêts potentiels et réels qui pourraient survenir (*voir notre Politique Etique du groupe*).

**Mike Norris**

**PDG du groupe – Juillet 2021**